 **Délégués USEM – Championnat sénior**

Pour chaque match sénior, le district de la Loire demande la présence de 2 délégués pour chaque rencontre à domicile. Comme le prévoit la charte du club, chaque dirigeant s'engage à tenir le rôle de délégué au moins une fois chaque saison. Pour une meilleure organisation et répartition de la tâche, le staff sénior propose un planning annuel. En cas d'indisponibilité à la date désignée, merci de faire le maximum pour échanger avec un autre dirigeant. Si absence de dernière minute, merci d'informer le président (Nicolas Laveille au 06.70.59.30.26).

ROLE DU DELEGUE USEM :

* Il ne fait plus parti de son club, pendant sa mission qui fait de lui « un officiel » au même titre que les arbitres, sa mission s’adresse aussi aux 2 clubs de la rencontre.
* Il s’identifie par le port d’un brassard (tiroir petite table dans le bureau).
* Sur les bancs, il ne tolère que les personnes inscrites sur la feuille de match. Il se positionne sur le banc des délégués.
* Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.
* Il a pris connaissance du barème des tarifs et amendes administratives du District pour la saison 2022/2023

Avant la rencontre : une arrivée 1h15 avant le début de la rencontre est souhaitable

- Il vérifie la mise à disposition des poteaux de corner, et des drapeaux de touches

- Il participe à l’accueil des adversaires et de(s) l’arbitre(s)

- Il vérifie l’accessibilité au parking pour les différents acteurs

- Il vérifie que la tablette soit remplie par les 2 équipes 45mn avant le coup d’envoi

Durant la rencontre :

- Il accompagne les joueurs et l’arbitre sur le terrain. Il est muni de la clé des vestiaires.

- Il vieille à ce que personne ne rentre dans l’enceinte de jeu.

- Il doit faire respecter le calme. Empêcher les paroles désagréables ou déplacées. Il peut appeler l’arbitre pour signaler les comportements répréhensibles du banc.

- A la mi-temps et à la fin du match, il accompagne l’arbitre à son vestiaire et assure sa sécurité jusqu’à son départ.

Après la rencontre :

- Il participe à la collation de fin de match

- En cas d’incident, il peut lui être demandé de rédiger un rapport, factuel, circonstancié à destination du District.